



A chaque fois que je suis en congés payés ma prime d'ancienneté n

Par **sylvie**, le **21/10/2010** à **11:11**

Bonjour,

Je suis employée dans une société depuis 1982 , ma convention fait partie du détail de la chaussure .

Lorsque je suis en congés payé ma prime d'ancienneté n'est pas payée intégralement elle est calculée en fonction des heures que je réalise ce mois là .Je voudrai savoir si cela est normal ? Et dans le cas contraire comment je dois faire .

Merci par avance de votre réponse.

Par **DSO**, le **21/10/2010** à **16:30**

Bonjour Sylvie,

Vous devez vérifier si votre maintien de salaire concernant cos congés payés tient compte de la prime d'ancienneté.

A mon avis, oui. Si c'est le cas, alors c'est normal.

Cordialement,
DSO